

LES PRODUITS FONDS DE PLACEMENT GARANTI (FPG) SUN LIFE

Simplifier la dynamique familiale grâce
à l'option de règlement sous formes de rente

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS



FPG Sun Life

Simplifier la dynamique familiale grâce à l'option de règlement sous forme de rente

Vous cherchez un moyen simple, mais efficace, d'aider les clients et leur famille à répondre à leurs besoins en matière de planification successorale ?

Gérer la dynamique familiale

Les caractéristiques qui rendent une famille unique peuvent vous compliquer la tâche lorsque vous cherchez une solution convenable en matière de planification successorale. Vous avez peut-être des clients qui ont une famille, qui ont des héritiers à leur charge, qui forment une famille reconstituée avec les enfants de leur conjoint ou qui veulent laisser leur patrimoine à des personnes autres que leur famille immédiate. Ils se soucient des conséquences que les décisions qu'ils ont prises pour le partage de leur succession pourraient avoir sur leurs proches. Souvent, dans les cas où la dynamique familiale est compliquée, un testament est l'outil choisi pour transmettre l'héritage. Mais un testament est un document qui peut être complexe, dispendieux et difficile à modifier. De plus, il pourrait un jour être rendu public.

Pour les personnes qui cherchent une solution de rechange, **l'option de règlement sous forme de rente** offerte au titre des produits **Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life** peut représenter un moyen plus commode et moins dispendieux de réaliser leurs souhaits en ce qui concerne leur héritage¹. L'option de règlement sous forme de rente prévoit le partage du patrimoine en fonction d'une désignation de bénéficiaires comme dans le cas d'un contrat d'assurance, pour un règlement de succession rapide et privé.

Pourquoi choisir les FPG Sun Life ?

Les FPG Sun Life sont une gamme de contrats de fonds distincts de premier plan offrant de nombreux avantages :

- protection;
- croissance des placements;
- souplesse et contrôle de l'actif;
- règlement privé et efficace de la succession du client.

Meilleure contrôle de l'héritage pour les clients et fidélisation de la clientèle pour vous

Grâce à l'option de règlement sous forme de rente des FPG Sun Life, les clients peuvent choisir comment la prestation de décès sera versée à leurs bénéficiaires. Ils peuvent choisir un paiement sous forme de somme globale ou d'un revenu périodique pour le reste de leur vie ou pour une période donnée.

En expliquant à vos clients en quoi l'option de règlement sous forme de rente peut les aider, vous avez la chance d'établir une relation avec les membres de leur famille. Après le règlement d'une succession, il est courant que les membres de la famille quittent le conseiller familial, mais dans les situations où vous avez aidé les clients à établir à l'avance un règlement sous forme de rente, la prestation de décès est automatiquement investie dans une rente et cela appuie vos objectifs d'affaires à long terme. Vous pouvez travailler avec la famille du client en lui suggérant d'autres produits de gestion de patrimoine.

LE SAVIEZ-VOUS?

Au pays, les familles reconstituées représentent 12,2 % des 5,8 millions de couples avec enfants².

¹ La rente doit être permise en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Dans le cas de fonds immobilisés, la prestation de décès sera versée conformément aux lois applicables en matière de régimes de retraite.

² Statistique Canada, recensement de 2016. Par couple, on entend des époux ou des conjoints de fait (avec ou sans enfants).

Fonctionnement du règlement sous forme de rente

Au décès d'un client, la prestation de décès sert à la souscription d'une rente pour les bénéficiaires du client. Il peut s'agir d'une rente à terme fixe, d'une rente viagère ou d'une rente viagère différée.

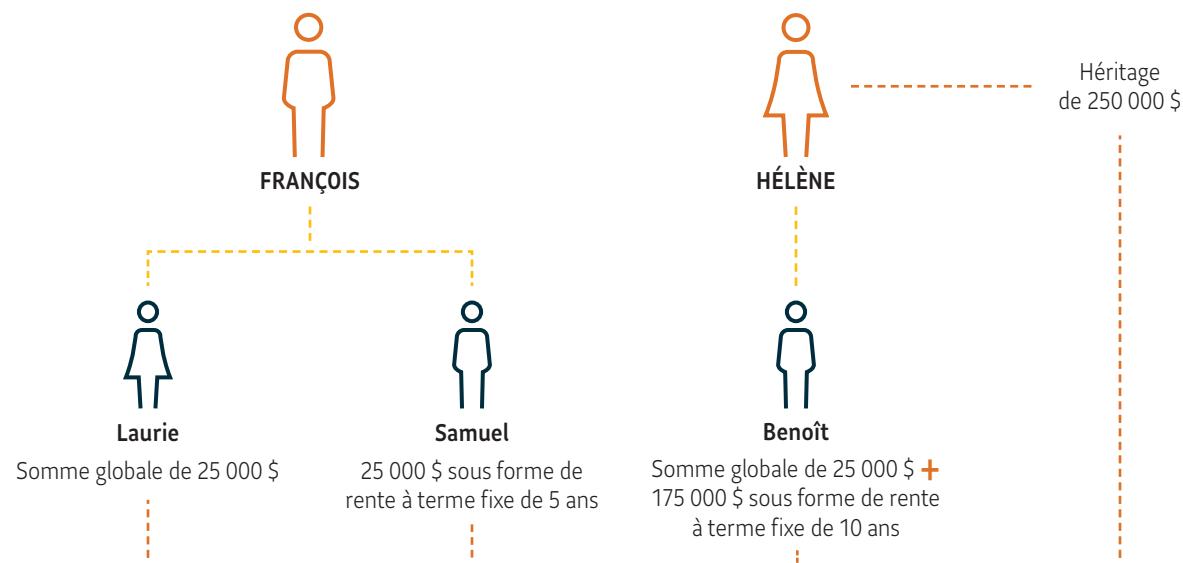
Disons que vous avez un client qui a des préférences particulières quant à ses bénéficiaires et à la façon dont l'argent sera distribué. En lui recommandant l'option de règlement sous forme de rente, vous pourriez l'aider à distribuer son actif selon ses souhaits. L'option de règlement sous forme de rente facilite l'affectation d'une partie de l'actif d'une succession si le client désire laisser des parts non égales à ses bénéficiaires. Cela s'avère utile dans les cas où un client a prêté de l'argent à un de ses héritiers ou doit tenir compte de la valeur d'autres legs. L'option de règlement sous forme de rente procure un moyen économique, rapide et privé de transmettre des actifs. Elle convient dans de nombreuses situations où une dynamique traditionnelle et une dynamique complexe coexistent :

- familles reconstituées (mariage où un des conjoints a déjà des enfants);
- enfants dépensiers;
- familles qui ont des personnes à charge ayant des capacités différentes;
- mineurs et héritiers financièrement à la charge du client;
- transmission du patrimoine qui saute une génération.

Prenons l'exemple suivant :

Voici Hélène et François. François a deux enfants, soit Laurie et Samuel, issus d'un mariage antérieur. Hélène a un fils qui s'appelle Benoît. Avant de s'unir à François, Hélène a hérité 250 000 \$ de sa mère, somme qu'elle a investie dans un contrat Solutions FPG Sun Life – série Succession non enregistré. Grâce à l'option de règlement sous forme de rente de son contrat FPG Sun Life, elle peut préciser comment elle veut que cet héritage soit distribué à sa famille. Hélène décide de laisser 200 000 \$ à Benoît. Elle veut qu'il reçoive une somme globale initiale de 25 000 \$, puis les 175 000 \$ restants en versements annuels sur une période de 10 ans. Laurie recevra une somme globale de 25 000 \$ et Samuel, qui est dépensier, recevra 25 000 \$ sur une période de cinq ans. Hélène décide que toute croissance des placements dans le contrat sera payable à sa succession. Pour Hélène, l'option de règlement sous forme de rente est une solution idéale car elle est un moyen commode, privé et économique de s'assurer que ses volontés seront respectées.

Pour choisir l'option de règlement sous forme de rente, il lui suffit de remplir un formulaire³ lors de la souscription de son contrat FPG Sun Life ou à une date ultérieure.



³Option de règlement sous forme de rente – FPG Sun Life (formulaire 4633). Visitez www.fpgsunlife.ca pour télécharger le formulaire.

Pour recevoir la prestation de décès d'un contrat FPG Sun Life, le bénéficiaire doit signer la «demande de règlement du bénéficiaire pour les FPG Sun Life». Visitez fpgsunlife.ca pour télécharger le formulaire (4596⁴).

FPG Sun Life – le parcours de vos clients commence ici

À titre de conseiller, vous pouvez aider les clients à laisser l'héritage de leur choix. Voyons si les FPG Sun Life peuvent aider vos clients.

⁴ Option de règlement sous forme de rente – FPG Sun Life (formulaire 4596).



Pour en savoir plus, communiquez avec votre équipe des ventes de produits de gestion de patrimoine ou :

Visitez le site Web fpgsunlife.ca | Appelez au **1-844-374-1375**
E-mail supportwealth@sunlife.com

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur augmenter ou diminuer.

L'information figurant dans le présent document est présentée à titre informatif seulement. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne fournit aucun conseil d'ordre juridique, comptable ou fiscal, ni aucun autre conseil de nature professionnelle aux conseillers ni aux clients. Avant d'agir sur la foi de cette information, il est toujours préférable de consulter un professionnel spécialisé qui procédera à un examen approfondi de la situation du client sur le plan juridique et fiscal.

Placements mondiaux Sun Life est le nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Financière Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2020. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.
Tous droits réservés.